

**ASSOCIATION DU COMITE DEPARTEMENTAL 92 DE
LA LIGUE CONTRE LE CANCER**

3-5-7 avenue paul doumer

92500 Rueil Malmaison

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

**ASSOCIATION DU COMITE DEPARTEMENTAL 92 DE
LA LIGUE CONTRE LE CANCER**

3-5-7 avenue paul doumer

92500 Rueil Malmaison

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Sommaire

- Rapport sur les comptes annuels

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association du Comité Départemental 92 de la Ligue contre le Cancer relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association du Comité Départemental 92 de la Ligue contre le Cancer à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

DIAGNOSTIC EXPERTISE CONSEIL

Siège social
Parc de la Vatine
7, rue A. Sakharov
76130 Mont-Saint-Aignan
Tél. : 02 35 61 45 00
Fax : 02 35 61 43 89

decmsa@groupe-dec.fr
www.groupe-dec.fr

Bureau secondaire
71, avenue Adolphe Geeraert
59240 Dunkerque
Tél. : 03 28 26 66 50
Fax : 03 61 17 80 55

decmsa@groupe-dec.fr
www.groupe-dec.fr



DEC - Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la région Rouen-Normandie
Société de Commissariat aux comptes inscrite à la compagnie régionale de Rouen
Société par actions simplifiée au capital de 369 225€
378 735 823 RCS ROUEN

N° d'identification TVA : FR18 378 735 823

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mont-Saint-Aignan, le 08 Avril 2024

Cabinet DEC, représenté par
Véronique Brière



Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			Au 31/12/2022
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	104 094	104 094		
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	33 500		33 500	33 500
Constructions	743 457	308 252	435 205	470 734
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	77 090	65 673	11 417	10 712
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	14 464		14 464	14 464
TOTAL I	972 604	478 019	494 586	529 410
Comptes de liaison II				
Actif circulant				
Stocks et encours				1 687
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	1 416 149		1 416 149	1 513 681
Valeurs mobilières de placement	1 169 495		1 169 495	
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	530 283		530 283	1 039 561
Charges constatées d'avance	9 726		9 726	53 307
TOTAL III	3 125 654		3 125 654	2 608 236
Frais d'émission des emprunts IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Écarts de conversion actif VI				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	4 098 258	478 019	3 620 239	3 137 646

Bilan Passif

Bilan Passif	31/12/2023	31/12/2022
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	1 350 557	910 721
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	538 172	439 836
Situation nette	1 888 729	1 350 557
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées		
TOTAL I	1 888 729	1 350 557
Comptes de liaison II		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL III		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	11 451	10 112
TOTAL IV	11 451	10 112
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	227 853	208 435
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	59 034	35 870
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 433 172	1 532 672
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL V	1 720 059	1 776 977
Écarts de conversion passif VI		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	3 620 239	3 137 646

Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation		
Cotisations	50 336	49 448
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	4 247	80
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	6 207	10 774
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	23 398	20 285
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	733 826	785 680
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	129 980	148 705
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		53 668
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	897 905	565 930
TOTAL I	1 845 900	1 634 571
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	15 857	1 920
Variation de stocks	1 687	2 248
Autres achats et charges externes	700 361	835 898
Aides financières	226 038	246 340
Impôts, taxes et versements assimilés	12 600	12 610
Salaires et traitements	235 028	213 288
Charges sociales	88 183	74 559
Dotations aux amortissements et dépréciations	42 266	45 335
Dotations aux provisions	1 339	
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	60 984	59 403
TOTAL II	1 384 343	1 491 600
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	461 557	142 970
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	13 557	1 258
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	13 557	1 258
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	13 557	1 258
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	475 113	144 228

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	63 250	308 826
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	63 250	308 826
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	191	13 218
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI	191	13 218
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	63 059	295 608
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 922 707	1 944 655
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 384 534	1 504 818
EXCÉDENT OU DÉFICIT	538 172	439 836

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	135 134	
TOTAL	135 134	
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	135 134	
TOTAL	135 134	

Compte de résultat par origine et destination

Produits et charges par origine et destination	31/12/2023		31/12/2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par origine				
Produits liés à la générosité du public				
Cotisations sans contrepartie	50 336	50 336	49 448	49 448
Dons, legs et mécénats				
Dons manuels	863 806	863 806	934 385	934 385
Legs, donations et assurance-vie	894 929	894 929	565 865	565 865
Mécénats				
Autres produits liés à la générosité du public	24 011	24 011	12 113	12 113
TOTAL I	1 833 082	1 833 082	1 561 810	1 561 810
Produits non liés à la générosité du public				
Cotisations avec contrepartie				
Parrainage des entreprises				
Contributions financières sans contrepartie				
Autres produits non liés à la générosité du public	2 975		65	
TOTAL II	2 975		65	
Subventions et autres concours publics III	23 398		20 285	
Reprises sur provisions et dépréciations IV	63 250	63 250	362 494	362 494
Utilisations des fonds dédiés antérieurs V				
TOTAL (I à V)	1 922 705	1 896 332	1 944 655	1 924 304
Charges par destinations				
Missions sociales				
Réalisées en France				
Actions réalisées par l'organisme	862 671	862 671	972 412	972 412
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			16 000	16 000
Réalisées à l'étranger				
Actions réalisées par l'organisme				
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
TOTAL I	862 671	862 671	988 412	988 412
Frais de recherche de fonds				
Frais d'appel à la générosité du public	263 003	263 003	270 179	270 179
Frais de recherche d'autres ressources				
TOTAL II	263 003	263 003	270 179	270 179
Frais de fonctionnement III	258 860	258 860	246 228	246 228
Dotations aux provisions et dépréciations IV				
Impôt sur les bénéfices V				
Report en fonds dédiés de l'exercice VI				
TOTAL (I à VI)	1 384 535	1 384 534	1 504 818	1 504 818
EXCÉDENT OU DÉFICIT	538 171	511 798	439 836	419 486

Compte de résultat par origine et destination (Suite)

Contributions volontaires en nature	31/12/2023		31/12/2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par origines				
Contributions volontaires liées à la générosité du public				
Bénévolat	135 134	135 134	243 074	
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL I	135 134	135 134	243 074	
Contributions volontaires non liées à la générosité du public II				
Concours publics en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL III				
TOTAL (I + II + III)	135 134	135 134	243 074	
Charges par destinations				
Contributions volontaires aux missions sociales				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
TOTAL I				
Contributions volontaires à la recherche de fonds II	125 249		223 453	
Contributions volontaires au fonctionnement III	9 885		19 621	
TOTAL (I + II + III)	135 134		243 074	

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

(Loi n°91-772 du 7 août 1991)

Emplois par destination	31/12/2023	31/12/2022	Ressources par origine	31/12/2023	31/12/2022
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
Missions sociales			Ressources liées à la générosité du public		
Réalisées en France			Cotisations sans contrepartie	50 336	49 448
Actions réalisées par l'organisme	847 671	972 412	Dons, legs et mécénats		
Versements à un org. central ou d'autres org. agissant en France	15 000	16 000	Dons manuels	863 806	934 385
Réalisées à l'étranger			Legs, donations et assurance-vie	894 929	565 865
Actions réalisées par l'organisme			Mécénats		
Versements à un org. central ou d'autres org. agissant à l'étranger			Autres ressources liées à la générosité du public	24 011	12 113
TOTAL I	862 671	988 412			
Frais de recherche de fonds					
Frais d'appel à la générosité du public	263 003	270 179			
Frais de recherche d'autres ressources					
TOTAL II	263 003	270 179			
Frais de fonctionnement III	215 255	200 893			
TOTAL EMPLOIS	1 340 929	1 459 484	TOTAL RESSOURCES I	1 833 082	1 561 810
Dot. aux prov. et dépréciations IV	43 605	45 335	Rep. sur prov. et dépréciations II	63 250	362 494
Reports en fonds dédiés de l'exercice V			Utilisat. des fonds dédiés anté. III		
Excédent de la génér. du public de l'ex.	511 798	419 486	Déficit de la génér. du public de l'ex.		
TOTAL	1 896 332	1 924 304	TOTAL	1 896 332	1 924 304
			Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	727 012	307 526
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	511 798	419 486
			(-) Invest. et (+) désinvest. nets liés à la générosité du public de l'ex.		
			Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	1 238 810	727 012

Contributions volontaires en nature	31/12/2023	31/12/2022		31/12/2023	31/12/2022
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
Contributions volontaires aux missions sociales			Contributions volontaires liées à la générosité du public		
Réalisées en France			Bénévolat	135 134	243 074
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
TOTAL I			Dons en nature		
Contributions volontaires à la recherche de fonds II	125 249	223 453			
Contributions volontaires au fonctionnement III	9 885	19 621			
TOTAL	135 134	243 074	TOTAL	135 134	243 074

Fonds déd. liés à la génér. du public	31/12/2023	31/12/2022
Fonds dédiés en début d'exercice		
(-) Utilisation		
(+) Report		
Fonds dédiés en fin d'exercice		

**Tableau de rapprochement entre les charges du compte de résultat
et du compte de résultat par origine et destination**

	Missions sociales				Frais de recherche de fonds	
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources
	par l'organisme	versements à d'autres organismes	par l'organisme	versements à d'autres organismes		
Achats de marchandises					15 857	
Variation de stocks					1 687	
Autres achats et charges externes	337 842				178 472	
Aides financières	226 038					
Impôts, taxes et versements assimilés	3 573				200	
Salaires et traitements	169 832				36 171	
Charges sociales	63 721				13 571	
Dotations aux amortissements et dépréciations	24 460				4 891	
Dotations aux provisions	968				206	
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	36 148				11 947	
Charges financières						
Charges exceptionnelles	90					
Participation des salariés aux résultats						
Impôts sur les bénéfices						
TOTAL	862 671				263 003	

	Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés figurant dans les rubriques		TOTAL compte de résultat
					Autres produits liés à la générosité du public	Autres produits non liés à la générosité du public	
Achats de marchandises							15 857
Variation de stocks							1 687
Autres achats et charges externes	184 048						700 361
Aides financières							226 038
Impôts, taxes et versements assimilés	8 827						12 600
Salaires et traitements	29 026						235 028
Charges sociales	10 891						88 183
Dotations aux amortissements et dépréciations	12 915						42 266
Dotations aux provisions	165						1 339
Reports en fonds dédiés							
Autres charges	12 888						60 984
Charges financières							
Charges exceptionnelles	100						191
Participation des salariés aux résultats							
Impôts sur les bénéfices							
TOTAL	258 860						1 384 534

TABLE DES MATIERES

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE.....	21
1.1 OBJET SOCIAL.....	21
1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES.....	21
1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE.....	22
2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	23
2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX	23
2.1.1 Préambule.....	23
2.1.2 Cadre légal de référence	23
2.2 DÉROGATIONS.....	23
2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux.....	23
2.2.2 Traitement des legs et donations.....	23
3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	25
3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF	25
3.1.1 Principes généraux.....	25
3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)	25
3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C ».....	26
3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé	26
3.1.4 Méthode et durées d'amortissements	26
3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières	27
3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2023	27
3.1.7 État des échéances des créances	27
3.1.8 Disponibilités.....	27
3.1.9 Produits à recevoir par postes du bilan.....	28
3.1.10 Charges constatées d'avance	28
3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF	29
3.2.1 Tableau de variation des fonds propres	29
3.2.2 Provisions pour risques et charges.....	30
3.2.2.1 Tableau de variation	30
3.2.2.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés.....	30
3.2.3 Dettes.....	30
3.2.3.1 État des échéances	30
3.2.3.2 Détail des dettes fiscales et sociales.....	31
3.2.4 Charges à payer par postes du bilan.....	31
3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN	31
4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	32
4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)	32
4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	32
4.2.1 Produits liés à la générosité du public.....	32
4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie	32
4.2.1.2 Dons manuels	32
4.2.1.3 Legs, donations, assurance-vie	32
4.2.1.4 Mécénat.....	32
4.2.1.5 Autres produits liés à la générosité du public.....	33
4.2.2 Produits non liés à la générosité du public.....	33
4.2.2.1 Parrainage des entreprises	33
4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie.....	33
4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public.....	33
4.2.3 Subventions et autres concours publics	34
4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	34
4.3.1 Modalités de répartition des charges	34
4.3.2 Missions sociales.....	35
4.3.3 Frais de recherche de fonds	35
4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public	35

4.3.3.2	Frais de recherches des autres ressources	35
4.3.4	<i>Frais de fonctionnement</i>	36
4.3.5	<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i>	36
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD	36
4.4.1	<i>Principes généraux</i>	36
4.4.2	<i>Principes de valorisation</i>	37
4.5	TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD	37
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	37
4.6.1	<i>Honoraires des commissaires-aux-comptes</i>	37
4.6.2	<i>Charges et produits exceptionnels</i>	37
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)	38
4.7.1	<i>Compte d'Emploi des Ressources (CER)</i>	38
4.7.2	<i>Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public</i>	38
5.	AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE	39
5.1	AUTRES INFORMATIONS	39
5.1.1	<i>Informations relatives aux bénévoles</i>	39
5.1.2	<i>Informations relatives au personnel salarié</i>	39
5.1.3	<i>Certification du nombre d'adhérents</i>	39

Commissaire aux comptes
V. BRIERE

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;

- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;
- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Le Comité départemental a pris la décision de changer de logiciel de gestion des collectes au cours de l'année 2018, ce logiciel a été utilisé et amélioré au cours des années suivantes.
- L'acte d'acquisition de l'appartement de la Résidence du Donjon a été signé le 17/09/2020. La remise en service a été constatée le 1^{er} janvier 2022, bien que le bien n'ait pas été exploité au cours de l'année. Il s'agit d'un logement dans une résidence services qui, dans le cadre de l'aide aux malades, servira, moyennant participation financière, de logement de transition à destination des malades après intervention chirurgicale ou des aidants.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2023-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

2.2.2 Traitement des legs et donations

La Ligue Nationale Contre le Cancer a mis en œuvre tous les moyens pour permettre d'appréhender les impacts de la réforme comptable, tant en termes de collecte des informations et de traçabilité des opérations, que de système d'information de gestion et de contrôle interne.

Compte tenu des contraintes de planning de mise en œuvre imposées et par dérogation aux règles relatives au traitement des legs et donations énoncées précédemment, la Direction comptable et financière de l'association a décidé, au niveau du siège et de ses comités RUP et MUP, de retenir les options suivantes :

- En cas de perte de valeur, les biens provenant de legs (ou de donations) destinés à être cédés, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. A l'issue d'une période de trois ans et en l'absence de cession, la valeur des actifs dépréciés sera considérée comme nulle.
- Les actifs et passifs identifiés préalablement à l'acceptation des legs par le Conseil d'administration peuvent faire l'objet de modifications de valeur (à la hausse ou à la baisse) à postériori, qui ne nécessitent pas la rédaction d'un nouvel avenant à soumettre au CA, contrairement aux modifications de quote-part.

Les actifs et passifs non identifiés préalablement à l'acceptation du legs par le CA, feront l'objet d'un avenant qui sera soumis à l'acceptation du CA. Cela entraînera une comptabilisation des nouvelles valeurs.

- Les dossiers ouverts au 31 décembre, comportant des éléments financiers transmis par le notaire et une quote-part seront inscrits en hors bilan, contrairement aux dossiers dont les éléments financiers sont partiels ou inexistant, ou encore ne comportant pas de quote-part.

Pour les dossiers d'assurances vie, il ne sera pas comptabilisé de montant en hors bilan du fait que la Ligue ne dispose de la clause bénéficiaire qu'après l'encaissement.

Sur des aspects plus techniques, les écritures de hors bilan seront passés dans les comptes de classe 8.

- Pour les dossiers de « Quasi usufruit » (usufruit de sommes d'argent), si la Ligue ne possède pas de position des comptes bancaires concernés au-delà de 5 ans, la valorisation en sera portée à zéro. En conséquence, une dépréciation sera comptabilisée.

Commissaire aux comptes
V. BRIERE
Cabinet DEC

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci. La délivrance d'un legs diffère en fonction de chaque catégorie de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier), ce qui a pour conséquence des dates d'entrée en jouissance et d'entrée en possession différentes.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
- Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa ;

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	104 095			104 095
Immobilisations corporelles	846 605	7 441		854 046
Immobilisations financières	14 464			14 464
Total	965 164	7 441	0	972 605

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0	0
→ ...		
→ ...		
Immobilisations corporelles	7 441	0
→ Matériel informatique	6 607	
→ Mobilier	835	
Immobilisations financières	0	0
→ ...		
→ ...		
Total	7 441	0

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles	104 094			104 094
Amort.Immobilisations corporelles	331 659	42 266		373 925
Amort.Immobilisations financières				
Total	435 753	42 266	0	478 019

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	30 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	15 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	20 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	20 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	20 ans
Bâtiments - Ascenseur	15 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	10 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	20 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	20 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	20 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	20 ans
Matériel de Bureau	2 à 5 ans
Matériel de Transport	3 à 6 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 à 5 ans
Mobilier de Bureau	5 à 10 ans

Commissaire aux comptes
V. BRIERE

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Dépôts de garantie	14 464			14 464
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total	14 464	0	0	14 464

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2023

Rubriques	Montant soucript	Durée	Montant 31/12
Détailler le crédit bail:			
- Véhicule			
- Matériel de bureau	47 250	63 mois	40 500
- Autres	4 500	36 mois	3 300
...			
Total	51 750		43 800

3.1.7 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières	14 464	0	14 464
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés		0	
→ Autres Créances	142 925	142 925	
→ Créances reçues par legs ou donations	1 273 224	1 273 224	
→ Charges constatées d'avance	9 726	9 726	
Total	1 440 339	1 425 875	0

3.1.8 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2023	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	520 681	
Livrets et comptes épargne	679 098	6 401
Comptes à terme	500 000	7 156
Total	1 699 778	13 557

3.1.9 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Fournisseurs débiteurs	5 191	2 913
Créances par legs ou donation en cours de réalisation	1 273 224	1 362 762
Autres créances		
→ IJSS	2 067	1 199
→ Dons à recevoir	118 964	140 265
→ Autres produits à recevoir du BN	9 817	
→ Aides aux malades	5 785	5 785
→		
→ Autres produits à recevoir	1 100	757
Disponibilités	1 699 778	1 039 561
Total	3 115 926	2 553 242

3.1.10 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Charges d'exploitation courantes	9 726	53 307
Total	9 726	53 307

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2023	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2023
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
→ Fonds statutaires								
→ Fonds de réserve générale								
→ Fonds de réserve missions sociales								
→ Legs et donations avec contrepartie								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves	910 721	439 836						1 350 557
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice	439 836	-439 836		538 172				538 172
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total	1 350 557	0	0	538 172	0	0	0	1 888 729

3.2.2 Provisions pour risques et charges

3.2.2.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				0
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	10 112	1 339		11 451
→				
Total	10 112	1 339	0	11 451

3.2.2.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 62 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.3 Dettes

3.2.3.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	227 853	227 853		
Dettes des legs ou donations	1 341 974	1 341 974		
Dettes fiscales et sociales	59 034	59 034		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes	91 198	91 198		
Produits constatés d'avance		0		
Total	1 720 059	1 341 974	-	-

3.2.3.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Dettes fiscales :	2 490	5 795
→ Impôt sur les sociétés		
→ Taxe sur les salaires		3 305
→ Formation professionnelle et autres taxes	2 490	2 490
→ Etat charges à payer		
Dettes sociales :	56 543	30 075
→ Urssaf/ Pôle emploi	26 645	16 091
→ Caisse de retraite	6 957	5 695
→ Caisse de prévoyance	3 393	1 160
→ Personnel autres charges à payer	1 679	10
→ Organismes sociaux autres charges à payer		
→ Dettes congés à payer	10 641	3 978
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	4 531	1 677
→ Prélèvement à la source	2 697	1 464
Total	59 034	35 870

3.2.4 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	228 153	208 435
→ Fournisseurs	139 800	128 967
→ FNP - Factures non parvenues	8 630	5 574
→ FNP - Factures non parvenues BN	79 723	73 894
Dettes des legs et donations :	1 341 974	1 441 474
→ Recherche à payer	1 341 974	1 441 474
Autres dettes :	91 198	91 198
→ Aide aux malades	0	0
→ Divers charges à payer	23 186	23 186
→ Collecte à reverser au BN	68 012	68 012
Total	1 661 326	1 741 107

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

Le pointage de la liasse de réciprocité fournie par le BN fait apparaître les écarts suivants :

Collectes à recevoir du BN : Les états transmis par le BN étant très difficilement exploitables pour identifier les écarts, le solde a été ajusté au vu de la liasse de réciprocité pour un montant de 19 021,59 €

Collectes à reverser au BN :

Leclerc 2017	14 025 €
Leclerc 2018	11 038 €
Leclerc 2019	16 824 €
Leclerc 2020	7 641 €
Cancer Ado 2022	18 481 €

Dettes fournisseurs BN

Ecart sur cotisations 2018 à 2020	30 395 €
Ecart sur cotisation 2022	9 926 €
Ecart sur factures n'apparaissant pas dans la liasse	526 €

Avoir à recevoir BN

Ecart sur cotisation 2023	8 842 €
---------------------------	---------

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

Cf. page 15 et 16

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

4.2.1.3 Legs, donations, assurance-vie

PRODUITS	N° de compte	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	75431XXX	
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	758501	894 929
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	7754XXXX	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	781640XX	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	7891XXXX	
TOTAL		894 929

CHARGES	N° de compte	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	6754XXXX	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	681640XX	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	6891XXXX	
TOTAL		0

SOLDE DE LA RUBRIQUE		894 929
-----------------------------	--	----------------

4.2.1.4 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.5 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
→ Brocante	4 247	80
→ Piscines Nager Contre le Cancer	6 207	10 774
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
→ Produits financiers	13 557	1 258
Total	24 011	12 112

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Subventions	23 398	20 285
Autres produits		
→ Divers	2 975	65
Total	26 373	20 350

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutives. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance

Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des coûts indirects est définie par le trésorier et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été validée par le conseil d'administration

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Achats de prestations	134 866	114 339	2 217	251 422
Frais d'usage des locaux	65 721	13 241	34 960	113 922
Assurance	4 629	933	2 462	8 024
Electricité et eau	3 799	765	2 021	6 585
Honoraires	100 398	1 323	95 218	196 939
Téléphone	3 729	751	1 988	6 468
Affranchissement		24 527	1 702	26 229
Autres	24 700	22 593	43 481	90 774
Total	337 842	178 472	184 048	700 362

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondant, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Actions pour les malades	71 785	63 931
Actions d'information, de prévention et de dépistage	151 521	134 943
Actions de formation		
Actions de recherche	10 245	9 125
Actions de société et politique de santé		
Frais d'appel aux dons et legs	49 742	44 298
Frais de fonctionnement (dont communication)	39 917	35 549
Total	323 210	287 846

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2023	2022
Actions pour les malades	222 396	244 854
Actions d'information, prévention, dépistage	446 925	486 877
Actions de formation		
Actions de recherche	178 350	222 200
Actions autres		18 401
Total	847 671	972 332
Versement à d'autres organismes	2023	2022
Actions pour les malades	15 000	16 000
Actions d'information, prévention, dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche		
Actions autres		
Total	15 000	16 000

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2023	2022
Frais de gestion	184 048	202 882
Impôts et taxes	8 827	4 747
Cotisation statutaire		11 525
Charges financières		
Dotations aux amortissements	12 915	13 857
Charges exceptionnelles	100	13 218
Total	205 890	246 228

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2023	2022
Bénévolat Prestation Autres (à préciser)	SMIC x 1,5 Tarif négocié	135 134	243 074
Total		135 134	243 074

Selon les règles de la Fédération, l'évaluation financière du bénévolat est calculée sur la base du taux horaire de 1.5 fois le SMIC bien que le Comité des Hauts de Seine considère ce montant très inférieur à la réalité de la valorisation des compétences mises à disposition par les bénévoles.

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

Cf. page 18

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2023
Contrôle légal des comptes 2022	9 024
Contrôle légal des comptes 2023	9 740
Total	18 764

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2023
Produits exceptionnels	
→ Reprise subventions recherche non réclamées	63 250
Total	63 250
Charges exceptionnelles	
→ Pénalités	191
Total	191

Les subventions attribuées par le Conseil d'Administration aux chercheurs ou aux associations de malades qui n'ont pas été réclamées dans les délais prévus par convention ont été reprises en produits exceptionnels sur exercices antérieurs. Cette reprise n'a pas d'impact sur le montant des missions sociales de l'exercice.

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

Cf. page 17

4.7.2 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 AUTRES INFORMATIONS

5.1.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....	16	272	0,15	4 700
Bénévoles "administratifs" Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	1	300	0,16	5 184
Bénévoles de terrain Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... réunions... Organisation de manifestations Communication, démarches auprès des médias Ventes au profit du CD Collecte de matériels (cartouches, téléphones...) Quête sur la voie publique ou à domicile Démarches auprès des notaires, des entreprises... Autres.	28	7 248	3,98	125 249
Total	45	7 820	4	135 134

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=17,28 € (nbre heure équivalent temps plein x 17,28 €), ou renseigné par le calcul de GABES

5.1.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps (1)
Personnel salarié Personnel mis à disposition CES et/ou autres....	9	9 958	5
Total	9	9 958	5

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.1.3 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 6 292 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient pas de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisé ou que nous avons découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante, mentionnée à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui a été passée au cours de l'exercice écoulé.

Convention entre l'Association Ligue Contre le Cancer – Comité des Hauts-de-Seine et le Fonds de dotation Cap Santé Entreprise

- Personnes concernées : Messieurs Jacques Rouessé, Eric Hirlimann, Jean-Louis Osvath, Olivier Regniault.

DIAGNOSTIC EXPERTISE CONSEIL

Siège social
Parc de la Vatine
7, rue A. Sakharov
76130 Mont-Saint-Aignan
Tél. : 02 35 61 45 00
Fax : 02 35 61 43 89

decmsa@groupe-dec.fr
www.groupe-dec.fr

Bureau secondaire
71, avenue Adolphe Geeraert
59240 Dunkerque
Tél. : 03 28 26 66 50
Fax : 03 61 17 80 55

decmsa@groupe-dec.fr
www.groupe-dec.fr



DEC - Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la région Rouen-Normandie
Société de Commissariat aux comptes inscrite à la compagnie régionale de Rouen
Société par actions simplifiée au capital de 369 225€
378 735 823 RCS ROUEN

N° d'identification TVA : FR18 378 735 823

- Nature et objet : contribution financière destinée à soutenir cette structure qui accompagne les personnes atteintes de maladies chroniques en activité professionnelle et leurs proches au travail.
- Modalités : contribution financière d'un montant de 15 000 € enregistrée en charges d'exploitation au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Fait à Mont-Saint-Aignan, le 08 Avril 2024

Cabinet DEC, représenté par
Véronique Brière

